

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1816

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1817

concernant l'émission d'une attestation d'études – programme court de deuxième cycle

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luigi Logrippo,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais d'émettre l'attestation d'études – programme court de deuxième cycle – à l'étudiante qui a satisfait aux exigences du programme court auquel elle s'était inscrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1818

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1819

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Samuel Cadieux,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme de Maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la Commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1820

concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2008-2009

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur;

ATTENDU la résolution 316-CA-4732 par laquelle le conseil d'administration adopte la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2008-2009;

ATTENDU la résolution 315-CA-4723 par laquelle le conseil d'administration fixe à 190 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2008-2009 (excluant les deux postes de professeur régulier créés pour les professeurs Luc Chaput du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation ainsi que deux postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau);

ATTENDU que le professeur Bernard Dumouchel prendra sa retraite le 31 mai 2008;

ATTENDU le document « Répartition des postes de professeur 2008-2009 - Principes directeurs » préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de répartition des postes de professeur pour l'année 2008-2009;

ATTENDU que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet préliminaire de répartition des postes de professeur pour 2008-2009 sur la base de ces principes directeurs;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2008-2009;

ATTENDU le projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2008-2009;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2008-2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au conseil d'administration concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2008-2009 (l'annexe A ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution):

COMMISSION DES ÉTUDES**RÉSOLUTION 261-CE-1820**

concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2008-2009

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>Départements:</u>	Répartition au <u>2008.06.01</u>
École multidisciplinaire de l'image	10
Études langagières	11
Informatique et ingénierie	17
Informatique et ingénierie (sciences de la nature)	1
Psychoéducation et psychologie	22
Relations industrielles	16
Sciences administratives	37
Sciences comptables	14
Sciences de l'éducation	25
Sciences infirmières	13
Travail social et sciences sociales	27
TOTAL :	<u>193*</u>

*incluant un (1) poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives et deux (2) postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'autoriser le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à effectuer en cours d'année, le cas échéant, toute modification à la répartition par secteur disciplinaire des postes de professeur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1821

concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101)

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du Conseil de module des lettres proposant l'ajout d'un nouveau cours optionnel « *LNG1006 Documents et données électroniques en contexte langagier* » au programme de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101);

ATTENDU la résolution DEL-07-56-170 de l'Assemblée départementale du Département des études langagières, adoptant la description du nouveau cours « *LNG1006 Documents et données électroniques en contexte langagier* »;

ATTENDU la pertinence de ce cours par rapport aux objectifs du programme;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Samuel Cadieux,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER

- la création du cours « *LNG1006 Documents et données électroniques en contexte langagier* »
- l'ajout du nouveau cours à la liste des cours optionnels au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1822

concernant le projet de modification de la mineure en histoire (8116)

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du Conseil de module des sciences sociales apportant des modifications à la mineure en histoire (8116);

ATTENDU l'importance du cours *HIS1043 Histoire européenne : de la renaissance à 1815* dans le cheminement des étudiants;

ATTENDU la description des cours *HIS1043 Histoire européenne : de la renaissance à 1815* et *HIS1373 Histoire des Amériques*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jean-Rock Villemaire,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications suivantes à la mineure en histoire (8116) :

- l'ajout du cours *HIS1043 Histoire de l'Europe : de la renaissance à 1815* à la liste des cours obligatoires;
- le transfert du cours obligatoire *HIS1373 Histoire des Amériques* à la liste des cours optionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1823

concernant la modification de la notation utilisée dans certains cours de premier cycle et de cycles supérieurs

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 10.3 du Régime des études de premier cycle;

ATTENDU l'article 11.7 du Régime des études de cycles supérieurs;

ATTENDU la consultation faite par le doyen des études auprès des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programme;

ATTENDU le tableau présentant les modifications résultant de cette consultation;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Luigi Logrippo,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'utilisation de la notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) dans les cours suivants :

- o *GEN5001 Stage en milieu de travail I*
- o *INF9006 Examen de synthèse*
- o *REI9022 Examen de doctorat : volet prospectif*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1824

concernant le projet de certificats en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création de certificats en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique;

ATTENDU la résolution C-EMI-2007-2-1 du Conseil de l'École multidisciplinaire de l'image tenu le 19 novembre 2007;

ATTENDU l'avis de la Sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de certificats en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'autoriser l'ouverture des admissions au trimestre d'automne 2008 aux certificats en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1825

concernant un avis au conseil d'administration sur un projet de modification au règlement concernant l'élection des directeurs de département

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement concernant l'élection des directeurs de département;

ATTENDU le projet de modification dudit règlement;

ATTENDU la consultation menée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et l'avis de ce dernier;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Rock Villemaire,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au conseil d'administration quant au projet de modification du Règlement concernant l'élection des directeurs de département, tel que modifié en séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1826

concernant la durée du mandat des membres du Comité de la recherche

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, il est résolu à l'unanimité que la Commission des études confirme son accord à l'effet que la durée du mandat des membres du Comité de la recherche soit d'une durée de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 261-CE-1827

concernant la modification du mandat d'un membre du Comité de la recherche

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante et unième réunion, tenue le jeudi 6 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, il est résolu à l'unanimité de convenir que la professeure Nada Guzin Lukic complète son mandat au Comité de la recherche en siégeant dorénavant sur le siège dédié à un représentant du secteur des arts et des lettres, et qu'un appel de candidatures soit lancé afin de désigner un professeur provenant du secteur des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice